



COMMUNE DE MAULETTE

Les inscriptions scolaires et périscolaires pour la rentrée 2024/2025

se dérouleront à partir du 11 mars 2024

Elles ne concernent que les enfants qui ne sont pas déjà inscrits.

Les dossiers seront déposés le plus rapidement possible, dans la boîte aux lettres mairie, sise 5 rue de l'École, ou transmis par voie postale.

**Pour procéder à une inscription périscolaire, merci de joindre l'original de la fiche d'inscription aux services ci-jointe (1 par enfant),
et les photocopies des documents suivants pour chaque enfant :**

- ☞ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures électricité, gaz, eau, téléphone, internet (hors échéancier) et quittance de loyer). Tout autre document ne sera pas recevable,
- ☞ L'intégralité du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance avec filiation de l'enfant (de moins de 2 mois),
- ☞ Les pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant,
- ☞ L'attestation d'assurance responsabilité civile et garanties individuelles accident (enfant),
- ☞ Pour les parents **divorcés** : la copie du jugement de divorce et une attestation sur l'honneur du deuxième parent autorisant l'inscription de son enfant à l'école de Maulette,
- ☞ Pour les parents **séparés** : une attestation sur l'honneur du deuxième parent autorisant l'inscription de son enfant à l'école de Maulette ainsi que la photocopie de sa carte d'identité,
- ☞ Pour les parents hébergés chez une tierce personne : l'attestation d'hébergement et pièce d'identité de la personne qui héberge.